



## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **Mercredi 1<sup>er</sup> juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 23 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date d'affichage : 10 juin 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Martini Laurence

Mme Besson Chantal donne pouvoir à Anik Blanc

M Rolland Allain donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Mme Bertelle Emilie (arrivée 21h après le vote des délibérations)

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle Lagardette

---

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 03 mai 2022

#### Délibérations :

- ✓ Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP)
- ✓ Décision Modificative n°1
- ✓ Protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), consultation du Département du Rhône pour accord de la commune de Chaussan sur le programme d'action 2022-2026.
- ✓ Approbation de la ligne de trésorerie

#### Actualité et Questions diverses

**Adopté à l'unanimité**

## ❖ DELIBERATIONS

### **1. Approbation de la convention de groupement de commande VRD (Voirie et Réseaux Divers)**

L'approbation de la convention est reportée au Conseil Municipal de juillet.

Les conseillers souhaitent avoir des précisions :

- Sur les travaux contenus dans la convention
- Les engagements de la commune si elle signe cette convention

### **2. Création et suppression d'emploi – Mise à jour du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée

Il convient au conseil municipal de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 :

- Création d'un poste d'Atsem à temps non complet de 31h28 min.
- Création d'un poste agent technique à temps complet
- Suppression d'un poste d'agent technique de 18h29 min et Création d'un poste d'agent technique à temps non complet de 20h et 14 min.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 7h

Mise à jour du tableau des effectifs

| <b>Grades</b>  | <b>Quotité de travail</b>     |        |
|--|-------------------------------|--------|
| <b>Service administratif</b>   |                               |        |
| 1 attaché territorial  | 35 heures                     | Pourvu |
| 1 adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe  | 35 heures                     | Pourvu |
| <b>Service technique</b>   |                               |        |
| 1 adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe  | 35 heures                     | Pourvu |
| 1 adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe  | 35 heures                     | Pourvu |
| 1 Adjoint Technique  | 35 heures                     | Pourvu |
| <b>Service scolaire</b>  |                               |        |
| 1 ATSEM  | 29 h 24mn/35 <sup>ème</sup>   | Pourvu |
| 1 ATSEM  | 31h28 min / 35 <sup>ème</sup> |        |
| 1 adjoint d'animation  | 31 h 29mn/35 <sup>ème</sup>   | Pourvu |
| <b>Restauration scolaire, garderie périscolaire et entretien bâtiments scolaires</b>               |                               |        |
| 1 adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe  | 31 h 35mn/35 <sup>ème</sup>   | Pourvu |
| 1 adjoint technique  | 21 h 26mn/35 <sup>ème</sup>   | Pourvu |
| <b>Entretien bâtiments scolaires</b>   |                               |        |
| 1 adjoint technique  | 20h14 min /35 <sup>ème</sup>  | Pourvu |
| <b>Entretien bâtiments communaux, régie Salle des fêtes et surveillance pause méridienne école</b> |                               |        |
| 1 adjoint technique principal 1 <sup>ème</sup> classe  | 35 heures                     | Pourvu |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 Approuve les suppressions et créations de poste  
 Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

**Adopté à l'unanimité**

Madame Emilie Bertelle arrive à 21 heures

## ❖ **Actualité et Questions diverses :**

### ✓ **Avis Charte Habitat du Pays Mornantais**

Le groupe de travail PLH de la COPAMO propose à chaque commune de pouvoir s'exprimer sur le projet de Pacte intercommunal pour l'Habitat, travaillé ensemble.

Il s'agit d'un avis simple ne nécessitant pas de délibération. Cet avis doit être rendu avant le 14 juin 2022, avant la présentation de ce Pacte en Bureau communautaire ainsi qu'en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire présente la Charte dont l'objectif est d'harmoniser la politique de l'habitat et d'élaborer une véritable politique communautaire sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les spécificités de chaque commune.

Celle-ci est construite en lien avec les besoins en matière de commerces et de services, dont les transports en commun. Cela concerne en particulier l'objectif d'évolution de la population et le développement de l'offre de logements notamment abordables, la promotion immobilière et foncière, la politique globale du vieillissement, la requalification des centres villages. Il s'agit de favoriser la cohérence des actions et du développement en s'appuyant sur un socle commun d'actions.

Avis positif du Conseil Municipal

### ✓ **Point suite à l'étude de centralité**

Très bien passé avec une très bonne participation pour la présentation à la population. La présentation était très intéressante. Il faudra voir pour installer les panneaux dans un lieu pour que tout le monde puisse les voir.

Maintenant il va falloir mettre en place les micro-actions et définir quelles actions vont être développées :

- Osmose se prépare avec le lancement du concours d'architecte
- Clos des générations : lancement de la présentation du projet aux bailleurs sociaux
- Sécurité de l'école qui doit être un des premiers aménagements de la commune

### ✓ **Terre de Jeux**

Le lancement du dispositif aura mieux le 23 juin. Un affichage sera réalisé en mairie avec les dessins des enfants de l'école.

16 octobre : lancement des jeux avec un stand par village autour d'un sport olympique.

✓ **Marianne**

Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement Ondine Perrot, maire du CME, et Mr Jouve son grand père pour le tableau de la Marianne qu'ils ont offert à la Mairie.

Le CME a également travaillé sur ce thème et leurs œuvres ainsi que le tableau de Mr Jouve sont exposés en mairie.

Prochain conseil municipal : 5 juillet

Séance levée à 22h30

